



Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 21 NOVEMBRE 2022

RESSOURCES
VIE INSTITUTIONNELLE

Complément de délégation au Président pour la conclusion du contrat local de santé de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux

Rapporteur : Jérôme DEPONDT

N°2022-265

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de présents	74
Nombre de pouvoirs	5
Votants	79
Secrétaire de séance : Talal ABDELKADER	

L'an 2022, le 21 novembre, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 15 novembre, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :

Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Christine FEUILLEUSE (BOISSY-EN-DROUAI) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAI) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAU (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Christian GUILLOT (LA CHAPELLE-FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; M. Michel CHRISTIAN (LA MANCELIERE) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20221121-2022-265-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022
Notification : 08/12/2022

Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Enrico GAMBUTO (MONTREUIL) ; Mme Chantal BREUX (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY LES VILLAGES) ; Mme Edwige GANDON (TREON) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE)

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; Mme Françoise POULET (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET).

Pouvoirs :

M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) donne pouvoir à Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Sophie WILLEMEN (DREUX) donne pouvoir à Caroline VABRE (DREUX) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) donne pouvoir à Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS).

Il a été exposé que,

Par délibération du 26 septembre 2022, le conseil communautaire a engagé la procédure de modification statutaire pour le transfert partiel de la compétence promotion de la santé à la Communauté d'agglomération.

La procédure, régie par les dispositions de l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales, prévoit une phase de recueil des avis des communes membres qui bénéficient d'un délai de trois mois pour se prononcer, avant prise de l'arrêté inter préfectoral qui actera le transfert de compétence et habilitera la collectivité à conclure le contrat local de santé.

Le calendrier de la vie institutionnelle prévoit de réunir le conseil communautaire le 12 décembre prochain ; or, à cette date, le transfert de compétence ne sera pas encore effectif.

Afin de bénéficier des subventions accordées par l'Etat pour l'année 2022, le contrat local de santé doit être conclu avant le 31 décembre prochain. C'est pour cette raison que je vous propose de déléguer au Président, après avis du bureau communautaire qui en sera saisi, la conclusion du contrat local de santé.

Conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Président rendra compte lors du premier conseil communautaire de l'année 2023 des dispositions contractuelles qu'il aura été amené à conclure sur la base de cette délégation.

VU les articles L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

VU la délibération n°2021-75 B du 12 avril 2021 portant délégation d'attribution du Conseil au Président complétée

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : COMPLETE la délibération n°2021-75 B du 12 avril 2021 par les attributions suivantes :

- 39. Conclusion du contrat local de santé de l'agglomération du Pays de Dreux sous réserve de la compétence de l'agglomération qui sera actée par arrêté inter préfectoral portant approbation des statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

<p>Acte publié le : 07/12/2022</p> <p>La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.</p>	<p style="text-align: center;">POUR EXTRAIT CONFORME Dreux, le 07 décembre 2022</p> <div style="text-align: center;"> Gérard SOURISSEAU Président</div> <div style="text-align: right;">Talal ABDELKADER Secrétaire de séance</div>
--	---